

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 4 FEVRIER 2016**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 17 décembre 2015.

Monsieur Bourmault présente la Commune de Souigné Flacé : Commune rurale de 698 habitants, 1 700 hectares, 16 agriculteurs, une école primaire composée de 4 classes à double niveau avec des difficultés pour maintenir les effectifs, un commerce, des artisans. Il espère que l'adoption du P.L.U. permettra de relancer la construction.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Claude Jousse.

Date de Convocation
29/01/2016

L'an Deux Mille Seize
Le 4 février, à 20 H 30
à Souigné Flacé

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO.

Nombre de Conseillers

En exercice : **40**
Présents : 34
Votants : 37

Etaient présents :

Mmes BAYER, BENOIST, CERISIER, COUET, DELAHAYE, GOUET, HAMEL-FAURE, HARDOUIN, HERVE, MALATERRE, MONCEAU, MOUSSET, QUEANT, ROGER, TAUREAU, LEVEQUE (suppléante), Mrs D'AILLIERES, AVIGNON, BACOU, ~~BOISARD~~, BOURMAULT, CHOQUET, CORBIN, COYEAUD, DEGOULET, DHUMEAUX, FONTAINEAU, FROGER, GABAY, GARNIER, JOUSSE, LE QUEAU, MAZERAT, OLIVIER, ~~PAVARD~~, RENAUD, TELLIER, ~~TESSIER~~, TRIDEAU, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes QUEANT, MOUSSET, MONCEAU, HAMEL-FAURE, Mrs PAVARD, TESSIER, BOISARD ; Mme QUEANT donne pouvoir à Mr CORBIN, M. TESSIER à Mr FROGER, Mme MOUSSET à Mr RENAUD.

Secrétaire de séance : Mme Armelle HERVE.

Etaient également présents : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services et Mme OLLIVIER Delphine, Rédactrice.

□ **Décisions du Président prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

✓ **Administration générale**

- Recrutement d'un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, du 19 au 29 janvier 2016, pour des travaux de secrétariat, à raison de 3h30 par jour.

✓ **Economie**

- Signature d'une convention d'occupation précaire du grand atelier de la pépinière d'entreprises à Roëzé sur Sarthe avec la SARL ETCE aux conditions principales suivantes : Superficie 310 m² / Durée : du 11 février 2016 pour une durée maximale d'un an / Montant : 3 € le m² / mois, TVA à 20 % en sus payable mensuellement et d'avance.

- Signature d'une convention d'occupation précaire d'un terrain d'environ 5 000 m² sur la ZA Actival avec la SARL MECCOLI (37) afin d'y implanter une base logistique pour effectuer la maintenance de la ligne SNCF Sablé sur Sarthe – Le Mans du 15 mars au 14 août 2016. Montant : 500 € HT / mois, TVA à 20% en sus payable mensuellement et d'avance.

✓ **Culture**

- Recrutement d'un Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon (emploi non permanent) le 15 janvier 2016 (4h maximum) afin d'informer les enseignants de l'école de musique sur la pédagogie de groupe.

✓ **Enfance/Jeunesse/Social**

- Recrutement de 6 Adjoints d'Animation de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon (emplois non permanents), afin d'assurer l'encadrement de l'Opération Ticket Sport & Culture en 2016, comme suit : Durée et temps de travail : 31h30 hebdomadaires maximum sur les périodes de vacances Hiver, Printemps, Juillet et Automne.
- Recrutement d'un Educateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi accueil, en l'absence du personnel (congés, formation) du 12 au 29 janvier 2016 (49h30 maximum).
- Recrutement de 57 Adjoints d'Animation maximum (emplois non permanents) pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur les différentes périodes de vacances de 2016 : par période de vacances : Directeur ou Directeur adjoint : 35h hebdomadaires et 5 jours de préparation maximum / Animateurs : 31h hebdomadaires et 5 jours de préparation maximum / Animateurs mini-camps : 33h hebdomadaires et 5 jours de préparation maximum. Rémunération : Directeur ou Directeur adjoint : Grade d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon / Animateur : Grade d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.
- Suppression de la régie de recettes du service jeunesse relative à l'encaissement des participations familles et la modification de l'acte constitutif de la régie d'avances du service jeunesse en régie d'avances et de recettes afin de régler les dépenses nécessitant un paiement immédiat ou imprévu et d'encaisser les produits de la participation des familles.
- Création d'une sous régie de recettes attachée à la régie d'avances et de recettes ALSH afin d'encaisser les produits de la participation des familles, comme suit : localisation de la sous régie : sites des ALSH / Sous-régisseurs : Directeurs des ALSH / Montant de l'encaisse maximale : 1 220 € / Mode de recouvrement des produits : chèques, espèces, passeports CAF et MSA, chèques ANCV, chèques CESU préfinancés.
- Signature d'un contrat avec l'entreprise CeSaResto SARL (Beaufay) pour la fourniture de repas sur les sites d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Louplande, Guécélard, Spay et Malicorne sur Sarthe et la mise à disposition de personnel à Spay aux conditions principales suivantes :

	HT			TTC		
	Repas	Goûter	Pique-nique	Repas	Goûter	Pique-nique
Enfant de - 6 ans	2,20 €	0,40 €	2,20 €	2,32 €	0,42 €	2,32 €
Enfant de + 6 ans	2,25 €	0,40 €	2,25 €	2,37 €	0,42 €	2,37 €
Adulte	2,75 €	0,40 €	2,75 €	2,90 €	0,42 €	2,90 €

	Coût horaire brut	Coût horaire brut chargé	Coût horaire brut chargé Pour une mission de	
			10 jours	20 jours
			Mise à disposition de personnel	9,65 €

- Signature d'un contrat avec l'entreprise SAS STAO PL / Etablissement TRANSDEVSTAO (Le Mans) pour les transports collectifs des activités Enfance/Jeunesse (Opération Ticket Sport & Culture et ALSH) pour un montant total de 39 496,50 € TTC.
- Recrutement d'un Educateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi accueil, en l'absence du personnel (congés, formation) le 22 janvier 2016 (5h30 maximum) et du 3 au 24 février 2016 (60h30 maximum).
- Signature d'un avenant à la convention de stage avec l'Université de Rennes 1 – IUT – Département Carrières Sociales option animation sociale et socio-culturelle, modifiant les dates de stage d'une élève du 07 mars 2016 au 14 avril 2016 (au lieu du 1er mars 2016).
- Modifications du règlement de service de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, vu l'évolution des compétences Enfance/Jeunesse (les sites, les capacités d'accueil, les horaires, les enfants accueillis, les modalités d'inscriptions, les documents à fournir pour l'inscription, la responsabilité des parents à l'entrée et à la sortie du centre).

- Modifications du projet éducatif 2015/2020 du service Enfance/Jeunesse, vu l'évolution des compétences (la nature des activités, la restauration, la communication, le système d'inscription, la participation des familles, la charte graphique, les locaux et lieux d'activités pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Communautaire).
- Recrutement d'un Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe (emploi non permanent), 1^{er} échelon, afin d'assurer la bonne exécution des tâches liées au transfert de la compétence Enfance du 18 janvier 2016 au 26 février 2016 (170h).

✓ **Environnement**

- Recrutement d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe (agent non permanent), 1^{er} échelon, afin de remplacer les agents de la déchetterie de Roëzé sur Sarthe en congés, du 22 janvier 2016 au 20 février 2016 (114h45).
- Modification de la régie de recettes pour la mise à disposition de composteurs afin d'y intégrer la vente de sacs poubelles estampillés pour la collecte des ordures ménagères (montant maximum de l'encaisse fixé à 1 000 € au lieu de 750 €, disposition d'un fond de caisse de 75 €).

✓ **Tourisme**

- Signature de contrats pour la diffusion de spectacles vivants sur le site de l'île MoulinSart du 3 juillet 2016 au 2 septembre 2016, comme suit : Diffuseur « L'intention publique » 1 580 € TTC / Association ABBP 35 660 € TTC / Collectif Mobil Cabash 1 472,65 € TTC / Compagnie « Conte à rebours » 1 100 € TTC / Compagnie de l'Essaim 990 € TTC / Association Musique et sonorisation 400 € TTC / Association Zone de rixe 880 € TTC / Association Pour ma pomme 750 € TTC / Compagnie « Imagin'action – Cie du Regard 1 355 € TTC / Diffuseur « La Fourmi Rose 2 843,23 € TTC / Compagnie Akouma 2 215 € TTC.
- Signature d'un contrat avec l'Imprimerie Fresnoise (72) pour l'impression de supports de documentation à destination de l'île MoulinSart, saison 2016, ainsi que l'impression de supports pour les besoins de la Communauté de Communes. Montant total : 20 559,20 € TTC.
- Don d'appareils de meunerie (1 trieur et 1 nettoyeur à grains) à l'entreprise Patrimoine Moulin en contrepartie de leur enlèvement du Moulin Cyprien. Cette entreprise enlèvera également un appareil à cylindre en mauvais état destiné à la déchetterie.
- Recrutement d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon (emploi non permanent) afin d'assurer la diffusion sur le Département de la Sarthe de supports promotionnels pour l'île MoulinSart. Durée et temps de travail : de février à septembre 2016 (49 jours maximum à raison de 7h par jour).
- Signature d'une convention avec l'artisan Madame Anick Mauboussin afin de proposer des ateliers à différents publics pour permettre la découverte, l'apprentissage ou la maîtrise des savoir-faire et des gestes de potiers à l'atelier céramique du Musée de France Malicorne Espace Faïence. Rémunération horaire : 16 €. Volume horaire ferme de 48h entre janvier et février 2016.
- Signature d'une convention avec la Commune de Malicorne sur Sarthe afin de mettre en dépôt les œuvres à la Communauté de communes, au sein du Musée de France Malicorne Espace Faïence.
- Recrutement d'un Rédacteur, 11^{ème} échelon, à temps complet (agent non permanent) du 26 janvier au 2 février 2016, le 9 février 2016 et du 1^{er} juin au 1^{er} août 2016 (période de « tuilage » et de congés), vu le congé de maternité de l'agent titulaire chargé des Publics et de la Communication à l'île MoulinSart à compter du 10 février 2016.
- Signature d'une convention avec le lycée professionnel André Provots de Brette les Pins pour la fourniture, la plantation, le semis du jardin potager et du jardin de céréales de l'île MoulinSart ; ainsi que la mise en place d'une micro-irrigation pour le potager. Coût : participation forfaitaire de 2 500 € à l'issue de la réalisation.

□ **Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté**

✓ **Enfance-Jeunesse-Social**

- Recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur le poste d'Assistant Socio-éducatif, 6^{ème} échelon avec régime indemnitaire, chargé de l'animation du R.A.M., à compter du 1^{er} février 2016 pour une durée de un an.

OBJET : Élection du Vice-président Culture / Enseignement / Sport

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-1 et L.2122-7-1,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 17 avril 2014 portant création de 10 postes de Vice-présidents,

Vu le renouvellement du conseil municipal de la Commune de Parigné le Pôlin ayant pour conséquence une nouvelle composition du conseil de communauté,

Afin de compléter la liste des Vice-présidents, il convient de procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-président chargé de la Culture, de l'Enseignement et du Sport.

L'élection du Vice-Président est réalisée au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats à la Vice-présidence.

Monsieur Le Quéau se porte candidat.

Il dit qu'il a été sollicité pour présenter sa candidature. Avant de prendre une décision, il a mené une réflexion au cours de laquelle il a rencontré Monsieur Philippe Bergues, ancien Vice-président chargé de la Culture, Mesdames Christelle Martin et Céline Moron, agents communautaires, il a assisté à la visite du Directeur Régional de la Culture à Malicorne Espace Faïence, il a participé au Collectif des Métiers d'art, il a échangé avec Monsieur Mickaël Martin, conseiller municipal de Parigné le Pôlin, élu à la commission culture communautaire. Il ajoute qu'il a évoqué cette vice-présidence lors de la cérémonie des vœux municipaux à Parigné le Pôlin.

Il précise que l'un de ses objectifs en acceptant cette Vice-présidence est de maintenir et promouvoir l'offre culturelle sur le territoire. Il pense que l'Espace Faïence est un outil culturel original avec ses spécificités (aspects scientifiques du musée et relations avec les artisans faïenciers locaux). Il souhaite le développer en lien avec le Centre d'art de MoulinSart et dans le respect du schéma de développement communautaire. Il souligne qu'il a bien compris les interrogations voire les résistances sur le projet de création de l'établissement d'enseignement artistique et la nécessité d'obtenir le maximum de subventions pour concrétiser ce projet qui est avant tout une école. Quant au Centre d'art, il souhaite poursuivre le travail mené par Monsieur Philippe Bergues. Enfin, il fait part qu'il éprouve du plaisir à s'occuper de la culture et est ému de s'occuper de Malicorne Espace Faïence. Il conclut qu'il a été élu à Parigné le Pôlin en 1995, qu'il a été délégué communautaire suppléant, élu maire en 2001 puis en octobre 2015. Il précise également qu'il est retraité du service hospitalier.

Monsieur le Président procède au vote.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Alain Le Quéau, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé 5^{ème} Vice-président chargé de la Culture, de l'Enseignement et du Sport.

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2016

Monsieur le Vice-président chargé des finances rappelle les objectifs du D.O.B :

✓ Discuter les orientations politiques qui seront retenues par compétence et globalement dans les budgets primitifs 2016,

- ✓ Informer sur l'évolution de la situation financière de la Communauté (fiscalité, endettement, épargne,...),
- ✓ Fixer l'enveloppe globale des investissements et le montant du recours à l'emprunt.

La détermination de l'enveloppe des investissements et celle du montant du recours à l'emprunt sont liées à la situation financière de la Communauté à l'issue de l'exercice budgétaire 2015 (résultats provisoires du compte administratif) et résulteront des orientations que vous retiendrez pour l'année 2016.

Monsieur d'Aillières tient à remercier les commissions pour le travail fourni.

Après l'exposé prévisionnel de la situation financière à l'issue de l'exercice budgétaire 2015, Monsieur le Vice-président chargé des finances et Messieurs les Vice-présidents responsables des commissions thématiques présentent les principales orientations budgétaires par commission pour 2016 :

- ✓ Enveloppe globale des investissements :

➤ Budget général :

	Demandes	Orientations
	2 494 936 € (dont 55 140 € de restes à réaliser)	A revoir pour élaboration du budget primitif (224 000 € ne sont pas financés)
Culture-Enseignement		
Ecole de musique	Etude établissement d'enseignement artistique Acquisition instruments de musique	Validation Validation
Centre d'art	Accueil de 5 artistes	Validation
MEF	Renouvellement installation et parc informatique / achats d'œuvres	Revoir à la baisse l'investissement informatique
Autres	Acquisition mobilier et matériel périscolaires	Validation
Economie /Emploi	Subventions d'équilibre ZA Actival, ZA Val de l'Aune, ZA des Noës Achat foncier agricole	Validation Validation
Habitat	Programmes locatifs sociaux : Travaux : Roëzé sur Sarthe, Louplande, Voivres lès le Mans Fercé sur Sarthe, Guécélard Subvention bailleur : Etival lès le Mans, Chemiré le Gaudin, Mézeray, La Suze sur Sarthe, Spay Acquisition de terrains : Etival lès le Mans (réserve foncière 2015/2016)	Validation
Aménagement de l'espace	SIG : intégration données numériques, acquisition matériel et mobilier Fibre optique : participation travaux	Validation Validation
Enfance-Jeunesse-Social	Multi accueil : Modification cuisine et matériel divers pour la fourniture de repas Enfance Jeunesse : Acquisition matériel de camping	Validation Validation

Voirie	Empierrement et enduit / Logiciel dessin / Signalisation / Etude aménagement sécurité Tourne à gauche route de Voivres	Validation Non comptabilisé dans le D.O.B. à traiter pour le B.P. 2016 (montant prévisionnel de 190 000 €)
Tourisme	MoulinSart : Accessibilité, roue du moulin, sanitaires extérieurs, éclairage du site, acquisition barnums, signalétique	Validation de l'éclairage et inscription des autres dépenses dans la limite de la programmation du schéma de développement
Communauté	Accessibilité, aire de lavage, éclairage des parkings, maison 23 rue du 11 novembre, hangar camion benne, matériel informatique, mobilier, site internet, outillage Fonds de concours : Fercé sur Sarthe (solde), Malicorne sur Sarthe, autres Communes à définir avec une programmation	Revoir le montant des investissements pour les travaux de la maison du 23 rue du 11 novembre. Hangar camion benne non validé Validation

Monsieur le Président dit qu'il a assisté à la dernière commission d'élus sur la D.E.T.R. Il fait indiquer que l'année dernière, Madame la Préfète avait dit qu'aucune participation était prévue pour la construction de l'établissement d'enseignement artistique ; cette année, elle est prévue, entre 20 et 40 %, mais seulement pour l'école de musique avec une bonification, vu la signature d'un pacte culturel.

Madame Delahaye interroge sur l'enseignement de la danse.

Monsieur le Président répond que cette activité n'a pas été retenue dans le schéma de développement communautaire.

Monsieur Garnier dit que le Président le fait rire avec son schéma de développement communautaire et il espère que celui-ci évoluera, en plus ou en moins, au cours de la mandature.

Monsieur le Président rappelle le travail fourni pour l'élaboration du schéma.

Monsieur Garnier pense qu'il devra être modifié en fonction de l'évolution conjoncturelle ou financière de la Communauté de communes.

Monsieur le Président répond par l'affirmative mais que le schéma est la ligne directrice adoptée par la majorité des élus.

Monsieur Dhumeaux dit que c'est la ligne conductrice mais qu'elle n'est pas figée.

Madame Cerisier souligne qu'il faudra tenir compte d'obligations législatives et réglementaires et mentionne la compétence en matière d'assainissement collectif.

Monsieur le Président répond par l'affirmative mais pour l'exemple de l'assainissement collectif précise que ce type de budget annexe s'équilibre par le vote d'une redevance.

Pour la compétence économie, Monsieur Avignon fait part qu'il n'y a plus lieu de prévoir la somme de 94 500 € d'aménagement d'accès pour l'entreprise de logistique s'implantant à Voivres lès le Mans près de l'entreprise Gerama car celle-ci accepte de partager son accès.

Pour la partie Emploi, Monsieur Avignon informe que le CyberSpay sera mis à la disposition de la Communauté de communes pour les formations informatiques et que la mise à disposition de scooters est difficile à mettre en place, en raison d'un problème juridique concernant la création d'une régie de recettes.

Il évoque l'augmentation du temps de travail des conseillers emploi de plus de 30 %, 28 h hebdomadaires au lieu de 17h30.

Monsieur Viot demande si des permanences délocalisées sont prévues, comme le fait la Mission Locale, car des demandeurs d'emploi n'ont pas de moyens de locomotion pour se rendre à La Suze sur Sarthe. Il précise que la mairie peut mettre un bureau à disposition.

Monsieur Avignon pense que c'est possible mais sur RDV. Il dit qu'actuellement, le service essaye de faire face à une augmentation de fréquentation des demandeurs d'emploi à l'espace emploi.

Monsieur d'Aillières suggère la mise à disposition aux demandeurs d'emploi d'une ligne téléphonique dans les mairies.

Madame Gouet s'interroge sur l'achat de foncier agricole prévu à hauteur de 5 000 €. Elle est surprise qu'aucune demande ne soit parvenue à la Communauté de communes. Elle questionne sur les objectifs définis et la communication faite. Elle rappelle que l'économie et l'emploi concernent également l'agriculture et les services.

Monsieur Avignon répond que cette action n'est pas prioritaire mais qu'une somme a été prévue. Il ajoute que l'information pourrait être donnée dans un bulletin communautaire et propose que le sujet soit abordé lors d'une prochaine commission économie/emploi.

Pour le budget Habitat, Madame Gouet précise que les dépenses prévues permettent de poursuivre les programmes de travaux de locatifs sociaux engagés par l'ancienne mandature subissant du retard pour différents motifs.

Elle fait part que suite à une rencontre de tous les maires pour connaître leurs besoins en matière d'habitat, la commission s'est concentrée sur des programmes de logements locatifs sociaux.

Monsieur Gabay s'interroge sur le programme de Spay.

Madame Gouet précise qu'il s'agit de 22 logements en accession à la propriété. Par ailleurs, elle ajoute qu'une réflexion est menée pour la réhabilitation des centres-bourgs des petites Communes.

Monsieur Gabay pense qu'il faut attribuer les 150 000 € du programme de Spay pour d'autres projets, car selon lui, à la Mancelle d'Habitation, ce sont des « escrocs ». Il explique que la Mancelle d'Habitation achètent 3 €/m² et revendraient ces logements à 160 000 €. Il se dit inquiet.

Monsieur Avignon répond à Monsieur Gabay en lui précisant qu'il a signé le permis de construire de ce projet. Par ailleurs, il mentionne que la participation financière sollicitée a pour but de réduire le coût d'acquisition de chaque logement pour les futurs accédants à la propriété après un an de location.

Madame Delahaye interroge sur le programme de locatifs sociaux gare de Voivres.

Madame Gouet répond que c'est un programme de 6 logements à proximité de la gare mais pas sur le bâtiment de la gare.

Monsieur Tellier dit qu'il a été déçu d'une réunion sur un nouveau projet dans le centre-bourg de Louplande avec le Foyer Manceau. Il a trouvé ce bailleur prudent, très en retrait. Il demande si les autres bailleurs sociaux ont ce même comportement.

Madame Gouet souligne que depuis un an, les élus ont constaté une grande frilosité de la part des bailleurs sociaux, en attente d'une nouvelle politique du logement et dans un contexte économique défavorable.

Monsieur Dhumeaux mentionne que les exigences financières des bailleurs sociaux font que les appels d'offres relatifs aux marchés de travaux sont de plus en plus infructueux.

Monsieur Tellier rappelle que l'un des axes prioritaires du schéma de développement communautaire est le développement économique et que ce serait « un comble », si les actifs qui travaillent sur le territoire n'y trouvent pas de logements.

Pour la compétence Aménagement du territoire, Madame Benoist informe le conseil que les membres de la commission se réuniront le 17 février pour échanger sur le P.L.U.I.

Quant à la compétence social, Madame Malaterre fait part d'une réflexion pour la fourniture des repas au multi-accueil et indique que la CAF verserait un financement.

Pour l'ALSH, elle évoque l'amplitude d'ouverture sur 12 semaines et l'uniformisation des tarifs qui a parfois engendré une augmentation des tarifs pour des familles, selon leur quotient familial. Elle souligne que tout changement provoque des mécontentements mais qu'il faut également voir les aspects positifs du changement.

Madame Couet, pour la Commune de Voivres lès le Mans, fait part de sa rencontre avec Monsieur Tellier pour pallier au manque de personnel à l'accueil périscolaire ou sur les TAP 3 jours par semaine et sur certains mercredis suite au transfert de l'agent communal à la Communauté de communes.

Madame Malaterre répond que les vacances d'hiver étaient tôt cette année et qu'il y avait donc peu de temps pour mettre en place une nouvelle organisation. Elle mentionne le besoin de trouver une entente sur la répartition du temps de travail. Par ailleurs, elle se dit contente de travailler avec les techniciennes communautaires.

Monsieur Viot interroge sur le taux de remplissage des ALSH par rapport aux prévisions.

Madame Malaterre informe que si moins de 20 enfants sont inscrits sur un site, ils sont déplacés sur un autre site et mentionne le cas des enfants de Malicorne sur Sarthe transportés vers Louplande.

Pour la compétence voirie, Monsieur le Président fait part de la décision des membres de la commission de ne pas inscrire cette année la réalisation d'un tourne à gauche à Voivres lès le Mans, malgré la participation du Département. Il explique que certains membres de la commission voirie estiment que cette dépense n'est pas prioritaire et qu'elle devrait être assurée par le Département. Il informe qu'une négociation est en cours avec le Département pour une prise en charge à hauteur de 60 %.

Madame Couet souhaite faire une communication en direction des habitants leur faisant part du désintérêt des élus. Elle résume par « la sécurité, n'est donc pas une priorité » et se questionne sur le déplacement des élus sur les lieux suite à un accident mortel. Elle dit qu'elle ne fait pas partie de ces élus qui se déjugent quand il faut payer.

Monsieur Dhumeaux questionne sur les raisons du refus des membres de la commission voirie.

Monsieur Bourmault répond qu'une ligne jaune a été mise en place et qu'avec un tourne à gauche, les accidents risquent de s'accroître lorsque la circulation est dense. Selon lui l'aménagement actuel est plus sécurisant. Par ailleurs, il précise comme l'a indiqué Monsieur le Président que la commission voirie estime que ces travaux

incombent au Département. Enfin, il souligne que la proposition de budget doit s'établir avec des priorités.

Madame Couet dit qu'avec la ligne jaune, le problème s'est déplacé, le rond-point des Tamaris s'engorge. Elle dit être déçue par cette décision et ne se sent plus crédible aux yeux des habitants.

Madame Cerisier évoque le versement d'un fonds de concours par la Communauté de communes et une participation de la Commune de Voivres lès le Mans en prenant pour exemple les deux ronds-points financés sur la Commune de La Suze sur Sarthe.

Madame Couet rappelle que depuis 10 ans, on parle de cet aménagement. Elle ajoute que le conseil municipal pourrait revoir sa participation. Elle souligne que pour le Département le tourne à gauche est un élément de sécurité, vu les chocs arrière sur les véhicules constatés à cet endroit. Enfin, elle dit entendre l'octroi d'un fonds de concours pour traiter ce dossier.

Monsieur Dhumeaux pense que le versement d'un fonds de concours n'est pas possible car la Communauté de communes est compétente en voirie hors agglomération.

Monsieur Viot dit qu'il s'est déplacé sur le site, il pense que le tourne à gauche est une solution mais pas forcément la bonne solution. Selon lui, la création d'un nouvel aménagement génère parfois plus de travers et est plus dangereux que le problème initial à traiter. Dans ce cas de figure, il cite les voitures tournant à gauche pour gagner du temps en traversant les lotissements pour rejoindre les Communes voisines.

Monsieur Mazerat prend la parole pour le tourisme. En préambule, il tient à remercier Monsieur le Président et Madame Christelle Martin qui sont arrivés à convaincre Monsieur et Madame Blais, futurs exploitants du bar-restaurant-guinguette de MoulinSart reconnus sur le territoire pour leur professionnalisme. Il fait part que ceux-ci proposeront une restauration classique à des prix relativement bas avec un espace plus important leur permettant d'accueillir des groupes ; ils verseront à la Communauté de communes une redevance fixe de 300 € par mois. Il dit être satisfait de l'arrivée de Monsieur et de Madame Blais.

Madame Gouet interroge sur la baisse des dépenses demandée par la commission finances et le Bureau.

Monsieur le Président répond que ce sera vu lors du vote du budget primitif.

Il évoque le problème de toiture de la guinguette et plusieurs dégâts des eaux récents. Il interroge sur la position des élus avec le lancement d'une procédure de référé d'expertise ou la réalisation des travaux. Il dit qu'un charpentier propose également la solution temporaire (6 mois) d'une bâche. Il suggère de lancer le référé d'expertise.

Monsieur Dhumeaux demande depuis quand datent les dégâts des eaux.

Monsieur le Président répond depuis 2012.

Madame Delahaye pense que le bâchage est une solution judicieuse.

Monsieur d'Aillières mentionne que l'assurance dommage ouvrage est une obligation pour les collectivités locales mais il constate que la plupart du temps, celle-ci n'est pas contractée vu son coût.

Monsieur Viot interroge sur les dépenses prévues pour MEF, notamment sur la réparation de la toiture et le renouvellement du parc informatique.

Monsieur Mazerat répond que le problème de toiture a été découvert récemment et qu'il est dû à une malfaçon depuis 2001. Concernant le parc informatique il mentionne qu'il n'a jamais été changé depuis l'ouverture du site car aucune demande de renouvellement n'a été formulée. Par ailleurs, il souligne que la Commune de Malicorne sur Sarthe, sur les 60 000 € obtenus par la Communauté de communes au titre de la

DETR 2015, suite à la rencontre avec Madame la Préfète traitant notamment des difficultés financières de MEF, seulement 40 000 € seront reversés à la Commune de Malicorne sur Sarthe, les 20 000 € restant permettront de couvrir partiellement les dépenses de rénovation et de renouvellement d'équipements.

Madame Delahaye questionne sur la mise à disposition des œuvres de MEF.

Monsieur Mazerat indique que la mise à disposition est le terme employé lors d'un transfert de compétence pour la mise à disposition des biens, car ceux-ci restent la propriété de la Commune.

Pour le budget général hors compétences, Monsieur d'Aillières propose à la place des travaux dans la maison du 23 rue du 11 novembre prévue pour l'enfance jeunesse de mettre en place le télétravail ou de mettre à disposition des salles de réunion dans les Communes.

Madame Cerisier pense que l'espace communautaire a été mal pensé et rappelle que la Communauté de communes a acheté 600 000 € un bâtiment pour ses services techniques. Elle estime qu'il y a pléthore de bâtiments communautaires.

Monsieur le Président fait part que 3 projets beaucoup plus importants en surface avaient retenus pour le siège de la Communauté de communes mais que les élus les avaient trouvés trop coûteux et avaient choisi de réduire les surfaces. Il ajoute que le bâtiment des services techniques accueille les services ADS, environnement et voirie et que les véhicules et le matériel y sont stockés. Demain ils permettront également l'installation des services relatifs à l'eau, l'assainissement collectif.

Madame Cerisier rappelle que la mutualisation est une solution.

Monsieur le Président interroge les élus de la Commune de La Suze sur Sarthe sur leurs propositions de mutualisation.

Madame Cerisier dit qu'il faut arrêter de construire des bureaux, que les agents du service enfance jeunesse communautaire peuvent travailler dans les Communes et se réunir dans les salles communales.

Monsieur Dhumeaux rappelle que les Communes mettent déjà à la disposition de la Communauté de communes leur salle pour les conseils communautaires.

Monsieur le Président souligne que c'est une autre organisation du temps de travail des agents.

Monsieur Tellier est favorable à un seul lieu pour que les agents jeunesse travaillent ensemble.

Monsieur D'Aillières pense que l'intercommunalité, c'est de faire des économies.

Monsieur le Président répond que l'intercommunalité, c'est un projet et que ce n'est pas de faire des économies.

Monsieur Dhumeaux dit que la mutualisation de locaux n'a jamais été abordée. Il est pour une réflexion les locaux, car les Communes construisent des locaux et la Communauté de communes aussi. Il pense que ce serait pertinent d'y réfléchir avec les agents de l'enfance jeunesse.

Monsieur D'Aillières suite au travail des commissions parle du déficit budgétaire et de la nécessité de baisser les investissements pour la présentation du budget primitif.

Monsieur le Président évoque la solution de la mise en place d'un nouvel impôt conformément au schéma communautaire. Il argumente par la perte de recettes fiscales et le développement de services à la population sans modification des attributions de compensation.

Monsieur Garnier explique que la Communauté de communes s'étend et que les ressources humaines communautaires actuelles sont insuffisantes pour faire face aux tâches présentes et à venir. Il en déduit que la masse salariale va augmenter. Il précise également que les transferts de compétences vers la Communauté de communes coûtent plus chers. Il souhaiterait disposer d'une prospective financière à 6 ans sur les dépenses de fonctionnement car selon lui, la situation financière n'est pas maîtrisée. Il énumère les solutions possibles pour maintenir les recettes : la levée d'impôt, la révision des attributions de compensation, la mise en place d'un rang de priorité des investissements communautaires et l'interrogation sur la pertinence de certains investissements du schéma de développement communautaire tels que la construction de l'établissement d'enseignement artistique. Il ajoute que les projets de voirie et enfance jeunesse sont des actions prioritaires pour la population.

Monsieur Dhumeaux demande que l'évaluation du transfert de charges soit réalisée avant la prise effective d'une nouvelle compétence.

Monsieur Tellier s'interroge sur la transparence des données communales transmises lors du calcul du transfert de charges. Il souligne également la difficulté d'évaluer les charges transversales d'un service et l'absence de comptabilité analytique dans les Communes.

Monsieur Viot insiste sur l'équité de traitement des données.

Monsieur Renault présente les budgets environnement.

Monsieur Viot dit que la proposition de verser un loyer au budget général n'a pas été abordée en commission finances.

Monsieur le Président répond que oui, cette question a été abordée en commission finances.

Monsieur Viot pense qu'il ne faut pas se lancer dans des investissements avant de connaître le type de collecte des déchets qui sera retenu suite au groupement de commandes avec la Communauté de communes de l'Orée Bercé Belinois.

Monsieur Renault explique que ce sera encore une collecte en porte à porte et que les investissements relatifs au renouvellement des Points d'apport volontaire sont nécessaires.

Monsieur Viot ne trouve pas très écologique le déplacement vers les Points d'apport volontaire contrairement à la collecte des déchets recyclables en porte à porte.

Monsieur le Président rappelle que la collecte en porte à porte est plus onéreuse d'environ 15 € par foyer. Il ajoute que la comparaison se fera faite lors de l'analyse du marché qui sera lancé prochainement.

✓ Fiscalité et autres données financières :

- Maintien du taux des taxes entreprises et ménages : Contribution Foncière des Entreprises 23,65 %, Taxe d'Habitation 10,07 %, Taxe sur le Foncier non Bâti 1,78 %.

- Produits de la fiscalité : Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) et Taxe Foncier Non Bâti additionnelle (TFNBa) + 1 % (augmentation valeurs locatives) / Contribution Foncière des Entreprises (CFE) réduction de 78 000 €, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) + 1%, Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) + 1% et compensations diverses stagnation / Baisse de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) réduction de 195 000 €.

- Stagnation de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

- Baisse de la DGF (notification de l'Etat non connue à ce jour), vu les dispositions de la loi de finances.
 - Maintien du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 136 000 € comme en 2015.
 - Ajustement des attributions de compensation vu le transfert des compétences enfance et MEF.
 - Prise en compte du remboursement du FCTVA sur les travaux de voirie et de bâtiment (75 000 €).
 - Transfert au budget Guinguette d'une subvention d'équilibre de 161 835 € (provision pour risques sur la créance de TVA / travaux et contrôles en fonctionnement / investissement pour réfection toiture, porte d'entrée, ventilation, point d'eau orangerie) / déficit de recettes (écart entre durée d'emprunt et durée d'amortissement et financement des travaux).
 - Transfert au budget zone d'Actival d'une subvention d'équilibre de 12 500 € et au budget zone Val de l'Aune d'une subvention d'équilibre de 29 550 € et au budget zone des Noës d'une subvention d'équilibre de 25 000 €.
 - Répartition de l'excédent de fonctionnement 1 213 140 € en section d'investissement pour 50 % (606 570 € dont 55 140 € de déficit des restes à réaliser 2015) et en section de fonctionnement pour 50 % (606 570 €).
- Budget déchets ménagers, enveloppe globale des investissements de l'ordre de 597 000 € (et 101 254 € de restes à réaliser) :
- Déchetteries : Construction d'un local pour les déchets électriques – Modification ou agrandissement (Guécélard) - Acquisition matériel de levage des déchets verts - Acquisition divers outillage.
 - Acquisition de conteneurs.
- Budget Assainissement Non Collectif, enveloppe globale des investissements de l'ordre 11 220 € : Acquisition matériel de contrôle matériel informatique et mobilier de bureau.
- Budget Guinguette, enveloppe globale d'investissement de l'ordre de 63 300 € hors remboursement du capital des emprunts. Selon l'option qui sera retenue pour la réparation de la toiture de la guinguette, le montant mentionné ci-dessus pourrait être revu à la baisse (entre 35 000 € et 40 000 €).
- Budgets des zones d'activités Actival, Val de l'Aune et les Noës, enveloppe globale des investissements de l'ordre de 1 657 063 € (dont 353 183 € de déficit) :
- Val de l'Aune : Etude valorisation zone humide / Travaux entrées de parcelles, signalisation (selon découpage terrain), raccordements des parcelles aux réseaux (si besoin) / Subvention du budget général sur une partie du terrain classé en zone humide / Reste à commercialiser environ 29 000 m².
 - Actival : Travaux entrée de parcelle, signalisation (selon découpage terrain) / Subvention d'équilibre du budget général / Reste à commercialiser 11 800 m².
 - Les Noës à Spay : Mission de maîtrise d'œuvre et travaux de viabilisation (80%), panneau de promotion.
- Budget bâtiments d'accueil des entreprises 2, enveloppe globale des investissements de l'ordre de 55 813 €. Etude pour la construction d'un nouveau bâtiment de 800 m².
- ✓ Montant du recours à l'emprunt :
- Budget Général : 0 €
Virement de la section de fonctionnement de 50 000 € et affectation du résultat de fonctionnement de 606 750 € (article 1068).
 - Budget déchets ménagers : 0 €

Virement de la section de fonctionnement de 50 000 € et affectation du résultat de fonctionnement de 80 000 €.

➤ Budget Assainissement non collectif : 0 €

➤ Budget Guinguette : 0 €

Virement de la section de fonctionnement de 64 195 € et affectation du résultat de fonctionnement de 6 048 €.

➤ Budgets des zones d'activités :

☞ ZA du Val de l'Aune : 163 799 €.

Virement de la section de fonctionnement de 62 449 €.

☞ ZA ACTIVAL : 80 118 €.

Virement de la section de fonctionnement de 108 640 €.

☞ ZA des Noës : 1 062 490 €.

Virement de la section de fonctionnement de 251 234 €.

➤ Budget bâtiments d'accueil des entreprises 2 : 40 005 €.

Virement de la section de fonctionnement de 5 661 €

✓ Etat de la dette :

Budget	Capital	Intérêts
Budget général	1 670 501,39 €	380 090,17 €
Budget déchets ménagers	309 710,72 €	98 622,59 €
Budget ANC	0 €	0 €
Budget guinguette	562 420,61 €	139 549,99 €
Budgets zones	1 165 499,47 €	49 771,09 €
Budget bâtiments d'accueil 2	118 250,00 €	14 766,49 €
Ensemble des budgets	3 826 382,19 €	682 800,33 €

OBJET : Finances – Budget général - Engagement dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2016

Vu les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Afin de financer l'éclairage du site de l'Ile MoulinSart à Fillé sur Sarthe sur le budget général,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement suivante, jusqu'à l'adoption du budget général 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 34 500 € au chapitre 21, article 21538.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater la somme de 34 500 € au chapitre 21, article 21538 pour la dépense mentionnée ci-dessus.

OBJET : Commissions intercommunales – Désignation des membres au sein des commissions communautaires

Vu le renouvellement du conseil municipal de la Commune de Parigné le Pôlin ayant pour conséquence une nouvelle composition du conseil de communauté,

Afin de compléter la composition des commissions communautaires, il convient de procéder à l'élection des membres de ces commissions.

Pour mémoire, chacune des 10 commissions communautaires mentionnées ci-dessous est composée d'un conseiller communautaire ou d'un conseiller municipal maximum par Commune. La composition des différentes commissions n'a pas à

respecter le principe de représentation de chaque Commune (pas d'obligation de pourvoir un siège par commission). Les membres des commissions sont proposés par les Communes et élus par le conseil de communauté.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats aux différentes commissions communautaires.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public.

Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

✓ Commission Economie- Emploi :

M. Alain Le Quéau ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, a été proclamé membre de la commission Economie-Emploi.

✓ Commission Aménagement du Territoire :

Mrs Philippe Choquet, Olivier Cavaillès et Gilles François ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres de la commission Aménagement du Territoire.

✓ Commission Culture/Enseignement/Sport :

Mme Annie Thébault, Mrs Alain Le Quéau et Laurent Nicolle ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres de la commission Culture/Enseignement/Sport.

✓ Commission Environnement :

Mmes Michelle Coupry, Delphine Delahaye et M. Philippe Choquet ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres de la commission Environnement.

✓ Commission Habitat :

M. Alain Le Quéau ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, a été proclamé membre de la commission Habitat.

✓ Commission Enfance – Jeunesse – Social :

M. Mickaël Martin ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, a été proclamé membre de la commission Enfance – Jeunesse – Social.

✓ Commission Tourisme :

Mme Pauline Lecour ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, a été proclamée membre de la commission Tourisme.

✓ Commission Voirie – Patrimoine communautaire :

M. Yves Robin ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, a été proclamé membre de la commission Voirie – Patrimoine communautaire.

✓ Commission Mutualisation – Ressources humaines :

Mme Danièle Legeay et M. Jean Marc Coyeaud ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés membres de la commission Mutualisation – Ressources humaines.

✓ Commission Finances :

Mme Stéphanie Bayer ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, a été proclamée membre de la commission Finances.

OBJET : Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe – Désignation d'un délégué

Vu le renouvellement du conseil municipal de la Commune de Parigné le Pôlin ayant pour conséquence une nouvelle composition du conseil de communauté,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe, la Communauté de communes du Val de Sarthe doit élire au sein de cet organisme douze membres titulaires et douze membres suppléants.

Il convient d'élire le siège de délégué suppléant au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats suppléants au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Mme Stéphanie Bayer ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, a été proclamée déléguée suppléante au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

OBJET : Syndicat Mixte Vallée de la Sarthe (ex SIVAS) – Désignation d'un délégué

Vu le renouvellement du conseil municipal de la Commune de Parigné le Pôlin ayant pour conséquence une nouvelle composition du conseil de communauté,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Vallée de la Sarthe, la Communauté de communes du Val de Sarthe doit élire au sein de cet organisme douze membres titulaires et douze membres suppléants.

Il convient d'élire le siège de délégué suppléant du Syndicat Mixte Vallée de la Sarthe.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats suppléants au Syndicat Mixte Vallée de la Sarthe.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Alain Le Quéau ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, a été proclamé délégué suppléant au Syndicat Mixte Vallée de la Sarthe.

OBJET : Association de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe (ADTVS) – Désignation d'un délégué

Vu le renouvellement du conseil municipal de la Commune de Parigné le Pôlin ayant pour conséquence une nouvelle composition du conseil de communauté,

Vu les statuts de l'ADTVS, la Communauté de communes du Val de Sarthe doit désigner au sein de cet organisme extérieur un membre titulaire et un membre suppléant par Commune soit membre du conseil communautaire, soit membre d'un conseil municipal, soit désigné par le conseil municipal.

Il convient d'élire le siège de délégué titulaire à l'ADTVS pour la Commune de Parigné le Pôlin.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats titulaires à l'ADTVS pour la Commune de Parigné le Pôlin.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Alain Le Quéau ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, a été proclamé délégué titulaire de l'ADTVS.

OBJET : Délégué à la Mission Locale de l'agglomération mancelle

Vu le renouvellement du conseil municipal de la Commune de Parigné le Pôlin ayant pour conséquence une nouvelle composition du conseil de communauté,

Vu les statuts de la Mission Locale de l'agglomération mancelle, la Communauté de communes du Val de Sarthe doit élire au sein de cet organisme extérieur un membre titulaire et un membre suppléant.

Il convient d'élire le siège de délégué suppléant à la Mission Locale de l'agglomération mancelle.

Monsieur le Président demande aux délégués communautaires quels sont les candidats au siège de délégué suppléant à la Mission Locale de l'agglomération mancelle.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur Olivier Cavaillès ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été proclamé délégué suppléant à la Mission Locale de l'agglomération mancelle.

OBJET : Personnel – Demande de formation

Un Assistant de conservation du patrimoine, médiatrice culturelle au Centre d'art de l'île MoulinSart depuis novembre 2014, en tant que contractuelle fait la demande d'une formation « Développer une approche d'action culturelle adaptée à son projet artistique et à son territoire ». Les missions allouées à ce poste sont les suivantes : Médiation / Programmation / Evénementiels / Communication.

Pour l'exercice de ces missions, l'agent est amené à concevoir et à mettre en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle au sein du Centre d'art mais également sur l'ensemble du territoire communautaire. Le CNFPT propose des formations dans le domaine culturel mais très peu dans le domaine du développement artistique et culturel et notamment sur la notion récente d'éducation artistique et culturelle.

Cette formation représente un coût de 450 €, proposée par le Jardin Moderne à Rennes, espace d'aide à la création et à la diffusion des musiques actuelles à destination des porteurs de projets et des pratiques amateurs.

Vu la volonté des élus, traduite dans le schéma communautaire 2015-2020 d'engager une politique renforcée d'éducation artistique et culturelle,

Vu l'investissement de l'agent et sa manière de servir,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la formation sollicitée ci-dessus pour un montant de 450 €.

OBJET : MoulinS'Art – Tarifs supplémentaires 2016

Par délibération en date du 24/09/2015, le conseil de communauté a adopté les tarifs du site de l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe.

Vu la création d'une régie d'avance et de recettes, avec système de Compte Dépôt de Fonds au Trésor (CDFT) pour les ventes en dépôt vente, à l'île MoulinSart, suite à la gestion en régie directe du Moulin Cyprien et de la Boutique du Moulin,

Il vous est proposé le vote de tarifs supplémentaires 2016 comme suit :

Produits	Tarifs supplémentaires 2016
Billetterie (produits de visite et ateliers pédagogiques)	
Centre d'art	
Atelier tout public sur événement	1 € / pers.
Moulin Cyprien	
Visite accompagnée enfant (1h)	2 € / pers.
Atelier pain enfant (2h30)	5 € / pers.
Atelier farine enfant (1h30)	3,50 € / pers.
Atelier hydraulique enfant (1h30)	7 € / pers.
Atelier tout public sur événement	1 € / pers.

Visite accompagnée adulte (1h)	Groupes en direct : 2 € / pers. Sarthe Développement / OT de Sablé-sur-Sarthe (plate-forme de commercialisation de produits touristiques): 1,50 € / pers. – 2 gratuits à partir de 35 payants + commission de 12 %
Atelier pain adulte (2h30)	Groupes en direct : 5 €/ pers.
Vente de produits du moulin et autres produits du terroir et souvenirs	
Produits du Moulin	
Farines transformées sur place	Blé T80 500g : 1,50 € Blé T80 1 kg : 2,50 € Blé T80 2 kg : 4,50 € Blé T80 5 kg : 9 € Blé T80 25 kg : 26 € Sarrasin 500 g : 2 € Sarrasin 1 kg : 3,50 € Sarrasin 2 kg : 5 €
Pains	2 €
Produits du terroir (autres farines)	Maïs 500g : 2,50 € Maïs 1 kg : 4,50 € Epeautre 500g : 2,50 € Epeautre 1 kg : 4,50 € Seigle 500g : 2 € Seigle 1 kg : 3,50 € Châtaigne 400g : 5,50 €
Produits souvenir	Librairie : La Sarthe au temps des moulins à eau : 20,20 € La Sarthe aux six pays : 19,80 € Chefs d'œuvre de l'art contemporain à colorier : 11,50 € Cahier d'activité art moderne et contemporain : 9,90 € Le portrait, c'est tout un art : 8 € Les formes, c'est tout un art : 8 € La couleur, c'est tout un art : 8 € Textile : Sac coton : 3,50 € Cabas jute : 5 € Torchons Caro From le Mans : 9 € Doudous Caro From le Mans : 13 € Papeterie : Cartes Caro From le Mans : 1 € Carnet avec stylo : 4 € Stylo : 1 € Crayons de couleurs : 5 € Décoration : Linogravure 30x40 cm: 34 € Linogravure 40x50 cm : 39 € Jardin : Kit prêt à pousser champignons : 19,90 € Recharge prêt à pousser champignons : 9,90 € Prêt à pousser aromatiques : 5,90 € Pack potager : 19,90 €
Inscriptions et redevances pour les marchés ayant lieu sur le site	
	Droit d'inscription : 15 € Redevances sur recettes : entre 0 et 500 € : gratuité entre 501 et 1 000 € : 50 € plus de 1 001 € : 100 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs 2016 ci-dessus sur le site de l'île MoulinSart.

Pour information, les produits en dépôt vente à la boutique se voient appliquer un coefficient (marge) au prix de vente. Cette marge est variable selon les types de produit. Monsieur le Président par délégation est autorisé à signer les conventions de dépôt vente établies avec les fournisseurs / producteurs dans lesquelles figureront les coefficients aux prix de vente.

OBJET : Malicorne Espace Faïence (MEF) – Tarifs 2016

Vu la prise de compétences communautaire MEF au 1er janvier 2016,
Vu la création d'une régie d'avance et de recettes, avec système de Compte Dépôt de Fonds au Trésor (CDFT) pour les ventes en dépôt vente, effectués par le Musée de France Malicorne Espace Faïence,

Il vous est proposé d'adopter les tarifs 2016 suivants :

Produits	Tarifs 2016
Billetterie	
Plein tarif (collections, atelier barbotine en expression libre)	7 € / pers.
Tarif réduit - Enfant/jeune 7 à 18 ans, demandeurs emploi, étudiants - Exposition temporaire	4 € / pers.
Pass famille (2 adultes, 2 enfants)	18 €
Offre privilège habitants du Val de Sarthe	1 € / adulte Gratuit jusqu'à 18 ans Offre valable une fois sur présentation d'un coupon (bulletin communautaire de printemps) et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
Offre privilège tout public	1 entrée plein tarif achetée = 1 entrée gratuite avec offre surprise à retirer sur le site de l'île MoulinSart (un sachet de farine offert pour un sachet acheté) Offre valable une fois sur présentation d'un coupon (guide 2016 Vallée de la Sarthe et guides 2016 du musée et de l'île MoulinSart)
Journées Européennes des Métiers d'Art et Journées Européennes du Patrimoine	Gratuité d'accès au musée
Tarif groupe	5 € / pers. (à partir de 10 pers.)
Enfant moins de 7 ans, amis du Musée Malicorne Espace Faïence adhérent à l'association	Gratuit
Ateliers pédagogiques	
Atelier de perfectionnement	
Atelier enfants (à partir de 6 et jusqu'à 12 ans) pendant la période scolaire (durée 1h30)	6 € / enfant, soit 60 € par trimestre pour 10 séances et 180 € l'année pour 30 séances Tarif applicable jusqu'au 30 juin 2016 (à partir de septembre 2016, de nouveaux tarifs seront en vigueur)
Atelier enfants (à partir de 6 ans et jusqu'à 12 ans) vacances scolaires (durée 1h30)	55 € / enfant = 5 séances
Atelier adultes (durée 2h)	19 € / pers., soit 190 € par trimestre pour 10 séances et 570 € l'année pour 30 séances Tarif applicable jusqu'au 30 juin 2016 (à partir de septembre 2016, de nouveaux tarifs seront en vigueur)
Atelier de sensibilisation	
Atelier barbotine avec encadrant et visite libre du musée (enfant/jeune 6 à 18 ans, demandeurs emploi, étudiants / durée 45 mn)	9 €
Atelier barbotine avec encadrant et visite libre du musée (adulte)	12 €
Journée visite (durée 1 h) + séance en atelier (durée 1 h) pour groupes scolaires, accueils de loisirs et autres groupes constitués	11 € / enfant ou pers.

Atelier terre 1 h pour 12 personnes	56 €
Atelier terre 1 h 30 pour 12 personnes	70 €
Atelier terre 2 h pour 12 personnes	98 €
Visite guidée collections permanentes et temporaires / scolaires	45 € forfait classe
Visite libre des expositions temporaires sans accompagnant / scolaires	Gratuité
Boutique	
Coupelle boule semis de fleurs mauves	27,00 €
Livret Terres et Graines	5,00 €
Crayon papier	0,70 €
Crayon de couleur	1,00 €
Boite nounours	10,00 €
Cadre	15,00 €
Cadre	12,00 €
Oeuf	8,00 €
Broche	35,00 €
Bracelet	15,00 €
Mini carré Délices	5,00 €
Sucré salé Gaïa	8,00 €
Plat tarte Délice	23,00 €
Saladier Délices	27,00 €
Terrine foie gras Délices	38,00 €
Plat à cake Délices	29,00 €
Terrine foie gras Délices	35,00 €
Terrine Délices	20,00 €
Vase col droit pm	13,00 €
Vase col droit mm	21,00 €
Lot serviettes potager	45,00 €
Lot serviettes blason	55,00 €
Lot set de table potager	49,00 €
Lot set plumes	65,00 €
Lot serviettes plume	58,00 €
Boite cheval	96,00 €
Boite chouette	80,00 €
Vase boule margueritte	56,00 €
Coupe spirale	86,00 €
Gingko	44,00 €
Haricot	92,00 €
Gingko pm	28,00 €
Pot à cuillère	55,00 €
Pichet twigs	68,00 €
Papillon	12,00 €
Papillon GM	22,00 €
Catalogue céladon	5,00 €
Catalogue fleurs des villes	7,50 €
Catalogue Vallauris	3,00 €
Catalogue les zanimos	3,00 €
Rillettes	4,00 €
Dessous de plat bois	26,00 €
Vase bouteille gris	80,00 €

Coupe cercle	9,00 €
Bocal GM	35,00 €
Bocal PM	25,00 €
Porte bougie MM	12,00 €
Coupe rectangle edelweis	12,00 €
Coupe plate edelweis	12,00 €
Support 3 bougies	11,00 €
Support 5 bougies	16,00 €
Porte bougie GM	14,00 €
Porte bougie PM	10,00 €
Plateau PM	10,00 €
Plateau MM	15,00 €
Plat à cake Lière Couleurs	103,00 €
Feuille nervurée GM 1353	86,00 €
Feuille nervurée GM 1353 Couleurs	103,00 €
Feuille nervurée MM 1354	66,00 €
Feuille nervurée MM 1354 Couleurs	79,00 €
Feuille nervurée PM 1355	43,00 €
Feuille nervurée PM 1355 Couleurs	51,00 €
Corbeille 4011 D11 Couleurs	53,00 €
Corbeille Trou Anne 4012a D16	46,00 €
Corbeille D28 4014 Pleine	70,00 €
Corbeille 4411 D11 Couleurs	67,00 €
Corbeille Vézanne sur pied haut H12xD22	132,00 €
Encrier 9056 Romantique	131,00 €
Poire pomme banane citron	35,00 €
Figue	20,00 €
Fraise, Noix et Mandarines	15,00 €
Pied de Lampe Blanc 17303	310,00 €
Vase calla lily GM	40,00 €
Photophore coquillage	6,00 €
Photophore argent	14,00 €
Vase calla lily PM	14,00 €
Flacon	2,00 €
Boucle d'oreille perle	20,00 €
Collier perle	25,00 €
Collier plaque	28,00 €
Connaissance des Arts F	8,00 €
Connaissance des Arts GB	8,00 €
Bougeoir	19,00 €
Vase bambou PM	80,00 €
Vase bambou PM 2	90,00 €
Vase bambou MM	110,00 €
Vase bambou GM	130,00 €
Vase évasé	150,00 €
Livret Merveilles	5,00 €
Les céramiques de Quimper T3	90,00 €
Les céramiques de Quimper T4	90,00 €
Les faiences de Malicorne	48,78 €
Lla Sarthe et ses richesses	39,50 €
Marc et Roger François	50,00 €

Les faiences patronymiques	30,00 €
Les Langeais et leur mystère	50,00 €
Livre E. TESSIER	35,00 €
Sucrier	38,00 €
Figurines	36,00 €
Boite PM	48,00 €
Théière	72,00 €
Plat carré GM lapins	84,00 €
Théière GM	62,00 €
Porte couvert	36,00 €
Ravier festons semis de fleurs mauves	27,00 €
Corbeille 10 ans du musée	90,00 €
Ravier carré plein PM rustique	46,00 €
Ravier carré plein MM rustique	52,00 €
Coupelle boule pouplard	18,00 €
Ravier porte cuiller pouplard	20,00 €
Ravier 2 lobes pouplard	19,50 €
Ravier feston pouplard	19,50 €
Petit vase semi fleur	41,00 €
Vase tradi ss couverte	21,00 €
Ravier rond plein pouplard	25,00 €
Assiettes lunch pouplard	23,00 €
Grand ravier carré pouplard	30,00 €
Ravier rect pouplard	25,00 €
Abat-jour lampe Luba perles	43,00 €
Coupe Haute 1/2 Empire Couleurs 191/0	100,00 €
Coupe Haute Empire Couleurs 18/2°	92,00 €
Corbeille Boule Anneaux 80/2	141,00 €
Assiette ajourée Nevers oiseau	125,00 €
Coupe Haute Empire Blanche 18/0	105,00 €
Corbeille Boule Carreaux 80b/1	141,00 €
Corbeille Boule Carreaux 80b/2	163,00 €
petit cochon 1076	75,00 €
Ravier carré ajouré PM 1149A/1	59,00 €
Ravier carré ajouré MM 1149A/2	66,00 €
Corbeille ronde italienne 16/2	598,00 €
Corbeille ovale sur griffes Ita 17B/2	696,00 €
Corbeille 5 pommes 2/4°	193,00 €
Corbeille ronde galerie raisins	449,00 €
Coupe sur pied Empire 21,3	240,00 €
Corbeille ovale sur griffe 20.1	250,00 €
Coupelle festons 72/5	55,00 €
Fruit PM	13,00 €
Fruit GM	17,00 €
Poivron Artichaut Poire ou Pomme/feuille	26,00 €
Grappe de raisin	46,00 €
Abat-jour lampe Flore	47,00 €
Corbeille ajourée FLORE	735,00 €
Plat à talon FLORE	313,00 €
Pied de lampe ajouré FLORE	882,00 €
Vase Bas LOTUS PM	283,00 €

Gérard Nouri Vase Bas LOVE ME	226,00 €
LUBA Lampe Perles	632,00 €
LUBA Plateau Perles	632,00 €
Corbeille Magnolias PM	614,00 €
Pied de lampe boule MAGNOLIAS 135p	795,00 €
Plat talon MAGNOLIAS 474mag	420,00 €
Assiette à pain Mille Fleurs	31,00 €
Pichet Mille Fleurs	118,00 €
Tasse déjeuner mille fleurs	64,00 €
Oeuf faïence coq 1119	63,00 €
Oeuf faïence 1119	54,00 €
Gérard Nouri vase cannelé PM	125,00 €
Coupe Pégase PM	98,00 €
Pot canon Marseille 194/1	107,00 €
Pot canon Marseille 194/3	139,00 €
Pot canon Paris 194/5	189,00 €
Vase Haut Pivoine GM	283,00 €
Coupe de fruits ovale TROMPE L'OEIL 63.4	1 303,00 €
Vase lola pm	128,00 €
Vase style toile	13,00 €
Grand plateau	20,00 €
Soucoupe	7,00 €
Jasnières	9,60 €
Côteaux du Loire	7,65 €
Couverts à salade en hêtre	8,00 €
Tirelire ours	15,00 €
Assiette bol Sévigné	11,00 €
Plat/saladier Sévigné	35,00 €
Assiette Agathe Taupe	5,00 €
Vase PAROS Brun D23xH26	35,00 €
Set de table rayures	10,00 €
Bourses PM	8,00 €
Boîte ajourée GM	30,00 €
Bol chat GM	23,00 €
Bol chat PM	18,00 €
Bol apéro	15,00 €
Boîtes sel	24,00 €
Bourses murales	15,00 €
Bourses vide poches	18,00 €
Brûle parfum	18,00 €
Bougeoirs dentelle	8,00 €
Boîte ajoutée	24,00 €
Coupe ajourée évasée MM	23,00 €
Coupe sur pied PM	20,00 €
Coupe sur pied MM	25,00 €
Coupe sur pied GM	30,00 €
Cloche fromage souris	25,00 €
Coupe fleur PM	23,00 €
Coupe fleur MM	28,00 €
Coupe fruits ajourée	38,00 €
Coupe ajourée évasée PM	18,00 €

Dessous bouteille	5,00 €
Dessous plat	25,00 €
Entonnoir à confitures	8,00 €
Luminion	15,00 €
Médaille	12,00 €
Miniatures	3,00 €
Nichoir	25,00 €
Oiseau	28,00 €
Porte encens	10,00 €
Plat à tarte	48,00 €
Plat à tarte	45,00 €
Plat creux MM sans anse	30,00 €
Plat à cake	18,00 €
Pichet secret pm	25,00 €
Pichet grappes	28,00 €
Pichet grappes	18,00 €
Pichet décoré fermeture	28,00 €
Service apéro feuille	38,00 €
Service verrines	39,00 €
Service expresso	29,00 €
Secouette	8,00 €
Secouette cochon	15,00 €
Sucrier	12,00 €
Sceau charbon PM	10,00 €
Sceau charbon GM	25,00 €
Saladier PM	20,00 €
Saladier MM	25,00 €
Service café	23,00 €
Tube vin frais	29,00 €
Vase bourse PM	23,00 €
Vase bourse GM	28,00 €
Vase mural cornet	15,00 €
Vase PM	6,00 €
Broc	52,00 €
Buon	28,00 €
Tasse expresso couleur	13,00 €
Terrine en grès	9,00 €
Coquetier	4,90 €
Théière cosy	19,90 €
Set mugs vaches	12,90 €
Théière Lilystar	19,90 €
Tasse nymphéa	12,90 €
Huilier bouteille	11,90 €
Petit huilier	9,90 €
Assiette motif couvert	12,50 €
Tasse et coupelle	11,00 €
Mini cocotte GM	12,00 €
Mini cocotte PM	10,00 €
Tryptique apéro	20,00 €
Vase ovale GM	99,00 €
Sablés	4,00 €

Prêt à poster	0,90 €
Prêt à poster livre	5,74 €
Kit d'écriture	1,00 €
Pense bête	30,00 €
Accroche torchon	30,00 €
Toile bébé	20,00 €
Bol	3,50 €
Coupelle blanche	1,50 €
Marmitte	6,00 €
Mini plat canard	2,50 €
Pot oie	3,00 €
Coupelle à oreille	5,00 €
Bougie œuf	1,50 €
Poisson	65,00 €
Poisson	50,00 €
Faiences de Lyon et Nevers	25,50 €
Faiences de Strasbourg-Niderwieler	25,50 €
Les théières françaises	26,00 €
Faiences Bordeaux La Rochelle	25,50 €
Faiences de Gien	17,00 €
Faiences de Longwy	17,00 €
Peinture sur porcelaine	7,00 €
Peinture sur porcelaine	8,50 €
Affiche	1,00 €
Affiche	2,00 €
Crèche entière	94,00 €
Crèche entière brute	65,00 €
Gateau MEF	1,00 €
Gazette exposition	1,50 €
Le guide de la poterie	2,00 €
Boules de Noël PM	14,00 €
Boules de Noël GM	18,00 €
Photophore	9,00 €
Pièces	20,00 €
Objet à suspendre	5,00 €
Objet à suspendre lot de 5	20,00 €
Coquetier PM	6,00 €
Coquetier GM	7,00 €
Céladon	200,00 €
Centre	15,00 €
Barque mini	8,00 €
Triangle	8,00 €
Tagine	30,00 €
DVD	6,00 €
Catalogue Chardon	1,00 €
Zodiaque rouge	5,00 €
Rond de serviette	6,00 €
Kit potier	25,00 €
Terre grès charmotté 20 kg	32,00 €
Hibou	36,00 €
Coccinelle	32,00 €

Pinguoin	42,00 €
Chat	36,00 €
Poule	46,00 €
Poterie 2 émaux	16,00 €
Vase quadra	38,00 €
Vase flora large	102,00 €
Plat futaie	95,00 €
Vase fantasia large	140,00 €
Vase carat	104,00 €
Vase wenga medium	138,00 €
Vase ambra small	77,00 €
Vase conica	180,00 €
Vase maracas	143,00 €
Vase spirella	103,00 €
Plat infinita	30,00 €
Vase safran large	105,00 €
Vase saturna PM	54,00 €
Vase plutonia	54,00 €
Vase tetia PM	16,00 €
Vase tetia GM	20,00 €
Carnet de lecture	0,20 €
Livre Chaudemanche	15,00 €
Livret signatures	19,00 €

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs 2016 ci-dessus pour MEF.

Pour information, les produits en dépôt vente à la boutique se voient appliquer un coefficient (marge) au prix de vente. Cette marge est variable selon les types de produit. Monsieur le Président par délégation est autorisé à signer les conventions de dépôt vente établies avec les fournisseurs / producteurs dans lesquelles figureront les coefficients aux prix de vente.

**OBJET : Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique (SmsAN) –
Désignation des délégués**

Par délibération en date du 24 septembre 2015, le Conseil communautaire a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique. Cette adhésion a fait l'objet d'une modification statutaire, validée par la majorité qualifiée des Communes membres de la Communauté. Elle est en cours de validation par le SmsAN.

Conformément aux statuts du syndicat, la Communauté de communes doit désigner deux délégués communautaires titulaires et deux délégués communautaires suppléants au sein du conseil communautaire afin de la représenter.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats titulaires au SmsAN.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Mme Jacqueline Benoist et Mr Loïc Trideau ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés délégués titulaires au SmsAN.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats suppléants au SmsAN.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Mrs Philippe Choquet et Bruno Corbin ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés délégués suppléants au SmsAN.

INFORMATIONS

✓ Administration générale

Monsieur le Président indique qu'il convoquera rapidement un conseil stratégique pour débattre de l'éventuelle entrée de la Commune de St Gorges du Bois dans la Communauté de communes.

✓ Petite enfance

Madame la Vice-présidente chargée de la Petite Enfance expose pour le multi accueil le questionnement autour de la mise en place de la fourniture des repas sollicitée par la Caisse d'Allocations Familiales, afin d'amener une équité de traitement entre les gestionnaires et de réduire les inégalités sociales entre les allocataires. Le coût net annuel de fourniture des repas est estimé pour 2016 à 16 619 € et pour 2017 à 12 254 €. La commission Enfance / Jeunesse / Social n'a pas d'avis sur cette question et le bureau a demandé à Monsieur le Président de rencontrer la CAF. Suite à cette rencontre, il a été convenu que la Communauté de communes propose d'inscrire au budget primitif 2016 la fourniture de repas au multi accueil. Par ailleurs, lors de ce RDV, la CAF a également assuré que la Communauté de communes obtiendrait une aide financière substantielle (temps de coordination agent) pour l'implantation d'une borne d'accueil point relais CAF destinée aux bénéficiaires de la prime d'activité.

✓ Tourisme

Monsieur le Vice-président chargé du Tourisme expose la proposition d'exploitation du Bar / Restaurant / Guinguette sur l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe.

Mme et M. Blais, (EURL CAP OUEST) gérants de l'Auberge du Rallye à Fillé sur Sarthe proposent : Installation de leur fille (actuellement en BTS restauration hôtellerie) et de son ami (actuellement en Licence restauration) avec recrutement d'un cuisinier à temps complet et d'un(e) serveur(e) à temps complet.

Le chiffre d'affaires à atteindre est estimé à 120 000 € d'avril à octobre. Pour rappel, la SARL Au Moulin Dansant a effectué un chiffre d'affaires de 125 217 € entre avril et septembre 2015.

La Communauté de communes serait liée à l'EURL CAP OUEST via une convention d'occupation temporaire de mars à octobre 2016 avec possibilité de prorogation sur la période automnale/hivernale.

Les principales dispositions de cette convention seraient les suivantes :

- Redevance fixe : 300 € / mois ;
- Ouverture le midi du mercredi au dimanche / Ouverture le soir le vendredi et samedi (dimanche en juillet-août).
- Cuisine bistrot à base de produits du terroir, à tarifs « abordables » dans une ambiance conviviale.
- Animations : Soirée concert (vendredi soir), soirée animée sur programmation (samedi soir), repas guinguette (1er dimanche midi du mois), et guinguette.
- Maintien des noms Bistrot du moulin et Guinguette du moulin.

Concernant la gestion du Moulin Cyprien et de sa boutique, la Communauté de communes les gèrera via une régie directe. Cette gestion implique :

- L'embauche de deux animateurs meuniers en CUI / CAE à hauteur de 20h hebdomadaires pour gérer les ateliers pédagogiques et la production de farine ;
- La montée en responsabilité d'un agent du service tourisme qui assurera, la gestion de la boutique et la coordination de l'équipe du moulin ;
- L'installation de la boutique dans un des ateliers du site ;
- La gestion du four à bois avec des cuissons régulières ;
- La gestion d'animations en lien avec la meunerie

Informations Diverses :

2016	Bureau	Conseil	Autre
Février	18	4 Souigné Flacé	
Mars	3 et 17	31 La Suze sur Sarthe	
Avril	14 et 28		
Mai	26	12 Voivres lès Le Mans	
Juin	9	23 Chemiré le Gaudin	
Juillet	7		
Septembre	8	22 Etival lès Le Mans	
Octobre	6 et 20		
Novembre	17	3 Fillé sur Sarthe	
Décembre	1	15 Fercé sur Sarthe	

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
DEGOULET Miguel		BAYER Stéphanie	
PAVARD Michel		LE QUEAU Alain	
CORBIN Bruno		GARNIER François	
FRANCO Emmanuel		MOUSSET Sophie	
QUEANT Marie-Paule		RENAUD Michael	
DHUMEAUX Dominique		TAUREAU Catherine	
GOUET Thérèse		BOISARD Jean-Paul LEVEQUE BEATRICE (suppléante)	
TRIDEAU Loïc		BOURMAULT Luc	
BENOIST Jacqueline		AVIGNON Jean-Yves	
FROGER Rémy		GABAY Marc	
TESSIER Yves		HARDOUIN Katia	
VIOT Alain		MONCEAU Nathalie	
HERVE Armelle		D'AILLIERES Emmanuel	
TELLIER Noël		CERISIER Geneviève	
CHOQUET Philippe		COYEAUD Jean-Marc	
MAZERAT Xavier		DELAHAYE Delphine	
ROGER Carole		HAMEL-FAURE Marie	
BACOUPE Frédéric		OLIVIER Patrice	
FONTAINEAU Hervé		COUET Martine	
MALATERRE Sandrine		JOUSSE Claude	